

Compte rendu de la séance du 28 janvier 2022

Sont présents : Jean-Luc PRÉVOST, Jean-Louis BELTRAMINI, Nicole BERNE, Didier HIPPOLYTE, Alexandra RUSSI, Évelyne STIZ

Excuses : Jordan BARDOT, Romuald BARDOT, Léa MOREAU, Gwanaëlle RUFFLOCH

Secrétaire de séance : Jean-Louis BELTRAMINI

Ordre du jour :

- Projet avec la LPO (présentation) Mme Dujardin.
- Recours concernant le projet préemption sur la Propriété 5 rue d'Egleny Association Fondation des Animaux
- Projet Boulangerie (A.O) et projet d'installation d'une fabrique artisanale de pâte fraîche Bio
- Point sur la situation administrative de Madame ROUX
- Modification du loyer du Multicommerce
- Délibération budgétaire
- Mise en place du loyer du cabinet ORTHOPÉDISTE ORTHÉSISTE (délibération)
- Délibération Heures Complémentaires en complément de l'Organisation du temps de travail
- Questions diverses

– Projet LPO :

Le maire fait part de la rencontre avec la LPO, représentée par Madame DUJARDIN. Le CM valide à l'unanimité le projet d'un inventaire participatif gratuit de la faune de notre village. Ce programme se déroulera en plusieurs étapes :

- Présentation du projet lors d'une réunion publique.
 - Réalisation des inventaires.
 - Animation pédagogique
 - Restitution en réunion publique.
 - Propositions d'actions concrètes.
- Si cet inventaire donne satisfaction, il pourra être prolongé sur plusieurs années.

Droit de Préemption : *sur les propriétés de la Fondation Association des Animaux*

Le Maire indique que le potentiel acquéreur porte leur requête auprès du Tribunal Administratif. Il précise que les requérants font valoir leur attachement à ce bien, il produise également un mail de Monsieur CHARPY, ancien Maire qui indique quand 2021 la municipalité n'envisageait pas la création d'une MAM ni d'une boulangerie, sauf qu'en 2021 l'ancienne municipalité avait déjà été renouvelée, ils font valoir que d'autres bâtiments sont à vendre sur Merry.

Après avoir délibéré le CM à l'unanimité décide de continuer la procédure devant le TA de DIJON. Maître JOURDAIN continuera à défendre les intérêts de la commune.

Projet Boulangerie, fabrique artisanale de pâtes :

Après en avoir délibéré, le CM autorise le maire à lancer un marché de consultation, et de déposer une demande de subvention auprès des différents financeurs (Préfecture, DESIL Région ou DETR, département, etc.)

Situation administrative de Madame ROUX :

Il indique que Madame ROUX est en congé de Maladie Ordinaire depuis décembre 2020, qu'elle a été mise en disponibilité d'office pour trois mois à compter de décembre 2021. Une nouvelle saisine du Comité Médical est en cours.

Loyer Multicommerce:

Le bail ainsi que le loyer du Multicommerce seront modifiés du fait de la mise à disposition des caves et de la salle du bas pour la future boulangerie. Il est décidé de corriger le loyer en faisant un ratio avec la surface retirée.

Loyer du cabinet Orthopedie-Orthésie

Il sera fixé à 100 € comme celui du médecin.

Le CM à l'unanimité décide de suspendre durant 6 mois pour faciliter l'installation de Monsieur RENARD.

Heures complémentaires :

Le CM à l'unanimité décide de rémunérer les heures complémentaires effectuées par les agents à la demande de la collectivité le cas échéant.

Questions diverses :

Vide grenier, Reliance, e souhaite plus l'organiser.

Le CM décide d'en assurer l'organisation. Une réunion avec les associations de Merry la Vallée sera programmée semaine 7 pour en définir les modalités, les personnes et les associations souhaitant participer à l'organisation seront les bienvenues.

Il est envisagé de l'organiser le dernier dimanche où samedi d'août et d'y associer une animation foraine ainsi qu'un petit feu d'artifice.

